

Research Article

PERCEPTION DES ASSUJETTIS ET L'ÉQUITÉ DU RAM A LUBUMBASHI

*LWAMBA MASTAKI YANNICK

Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce – ISC - Lubumbashi

Received 18th October 2021; Accepted 20th November 2021; Published online 31th December 2021

RESUME

En République Démocratique du Congo, les gestionnaires de ce pays viennent d'instaurer le Registre des Appareils Mobiles afin de lutter contre le vol des appareils mobiles en bloquant les appareils déclarés volés ; lutter avec sérénité contre la contrefaçon des appareils en déconnectant ceux identifiés comme non-conformes, optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux... Mais ce prélèvement, occasionne plusieurs problèmes liés au mécontentement de la population (assujetti). Cet écrit, nous aide à comprendre si l'esprit du redevable perçoit une certaine justice dans cette taxe d'une part et de l'autre part, si ce dernier comprend la nécessité que renferme cette innovation. Nous avons opté notre choix sur l'échantillonnage qualitatif à choix raisonné de 25 sujets enquêtés. Un groupe des assujettis pense que le Ram est un impôt et un autre groupe pense que c'est une taxe. Ils disent qu'il Ya une forte relation entre l'escroquerie, l'impôt, la taxe, le service Ram et pourtant, l'analyse nous montre que le gouvernement n'est pas étroitement lié à cette aspect frauduleuse... Quand bien même le gouvernement n'est pas proche de la classe centrale, retenons que la perception des assujettis résidant en RDC attribue un rapport d'importance entre le gouvernement et l'escroquerie que revêt cette ressource par excellence (RAM)...Nous disons que le résultat prouve qu'il Ya pas d'équité... De notre part, nous disons que c'est la parafiscalité et non la fiscalité. Il est important de jeter un coup d'œil sur notre hypothèse qui a été rejetée à cause de l'analyse effectuée.

Mots clés: Perception, justice, RAM.

INTRODUCTION

Loin de nous l'idée de parler d'une effervescence en RDC, mais, l'objectivité de cette recherche ressort ce qui suit: L'instauration du Registre des Appareils Mobiles (RAM) crée des frustrations, des lamentations, dans les assujettis qui sont l'aboutissement de toutes stratégies ou mécanismes servant à financer le Trésor public.

« Le Ram est le registre des Appareils Mobiles. Il s'agit du registre central des appareils établi en RDC et qui contient la base de données de tous les IMEI connectés aux réseaux congolais »

Ce prélèvement, occasionne des préjudices au point que la cible développe un comportement nouveau pour contourner le fait générateur. Il Ya même une forme de double imposition qui se dessine quand nous possédons un téléphone à double sim et le gouvernement n'a pas prévu un modèle pour compasser l'argent de l'assujetti qui a payé deux fois par manque d'information ou de maîtrise du processus d'enregistrement. Faudrait-il aller dans la phase du contentieux? Il est important de rappeler les dispositions cadrant avec le mécanisme d'auto-liquidation de la créance que les contribuables détiennent sur l'Etat au titre du bouclier fiscal, ce mécanisme leur évite de produire une demande de restitution. Cependant, cette procédure n'est pas exclusive de l'autre. Le contribuable concerné peut choisir l'une ou l'autre des procédures. En tout état de cause, la procédure d'auto liquidation est encadrée. Elle ne peut ainsi porter que sur certaines impositions et suppose l'accomplissement d'obligations déclaratives. Pierre Fernoux (2010). Dans notre contexte, le service Ram retient à la source le 100% de la dette envers l'Etat, sans respecter notre système fiscal...

Notre étude s'étale sur la période allant de 2020 à 2021, dans la ville de Lubumbashi. Objectif poursuivi: Chercher à comprendre ce que

l'esprit des assujettis perçoit dans le service Ram (Registre des Appareils Mobiles), afin de déceler un mécanisme pouvant se soucier du bien-être de la population sans pénaliser le Trésor Public...

QUESTION DE DEPART: Le service RAM appartient-il à la fiscalité ou à la parafiscalité?

REVUE DE LITTÉRATURE

Arnaud Reygrobellet, (2001), dans Les vertus de la transparence, il a développé sa capacité intellectuelle de la manière suivante : Comment aborder les pratiques consuméristes en tant que phénomène social ? Afin d'apporter une piste de réponse originale à cette question, cet article se focalise sur les usages suscités par un bien de communication de masse en France (le téléphone mobile). Il se propose ainsi d'envisager les normes élaborées au long de la diffusion et de l'appropriation de cet objet. Les normes de consommation participent d'un mouvement ternaire: Elles émergent, se cristallisent puis se transforment. De surcroît, en complémentarité avec des approches privilégiant l'étude des mécanismes liés à l'offre, le cas exploré servira à mettre en évidence la dynamique relationnelle, qui rend possible et qui s'enrichit de la construction normative analysée. Cet auteur, nous a donné l'opportunité de penser à solidifier la protection des intérêts de l'assujetti par des formations agréées cadrant avec la culture fiscale et para fiscale, tout en ne négligeant pas les normes qui facilitent le renflouage de la caisse de l'Etat. Ainsi, la projection de la procédure adoptée du Registre des Appareils Mobiles (RAM) serait efficace à long terme, dans le sens où le législateur congolais aura le temps de répandre dans toutes les directions, l'instauration de cette ressource par excellence en toute transparence et sans léser les redevables se trouvant sur le sol congolais... Marc Lacoursière, Ivan Tchotourian (2019), dans les cahiers de droit, ils ont parlé du Métamorphose technologique et des institutions financières. Pour eux, le développement des nouvelles technologies est la source d'une ère novatrice pour le milieu des services bancaires et financiers. Le cloisonnement traditionnel entre

le monde commercial et le milieu financier s'effrite, des institutions financières et des entreprises commerciales (jeunes, dynamiques et innovantes) offrant des services inédits de paiement, de crédit et d'investissement aux consommateurs. L'encadrement juridique des institutions financières qui assurait une certaine protection au consommateur est remis en question sous l'influence des entreprises de technologies financières (Fintech). Cela pose de nombreux problèmes juridiques. D'une part, le régulateur canadien se montre ouvert à accepter cette forme de concurrence, tant pour le système bancaire ouvert que dans le domaine des paiements, tout en conservant à l'esprit de bien protéger les intérêts des consommateurs. D'autre part, l'envahissement de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'investissement amène le juriste à réfléchir sur la pertinence de l'encadrement réglementaire du conseil financier, notamment lorsque l'humain se trouve remplacé par l'automate. Devant des enjeux considérables, le Canada doit définir un encadrement qui place le consommateur dans une possibilité des entreprises de technologie financière sans se placer pour autant dans une position risquée. Voilà, leurs ingéniosités nous poussent à élargir notre zone de réflexion de la manière suivante: Il est vrai que l'innovation dans le domaine technologique prend son envol, au point que même la RDC arrive à user du téléphone mobile pour retenir à la source les moyens dont l'Etat a besoin pour financer ses dépenses. Ca s'effectue à travers le paiement des unités, en revanche, cette procédure crée des frustrations dans l'esprit de la population que nous appelons redevable. L'encadrement de la Régie financière, de l'Autorité de Régulation de la poste et de télécommunication congolaise (ARPTC) devrait développer des mécanismes relationnels de sécurité et de justice pour que les assujettis ne sentent pas le poids des paiements affectés au service RAM. Les intermédiaires doivent miser sur la transparence et comment cerner ce qui ronge actuellement la population...Herber ; Schwarzenberger, Stephan ; Muenhlbacher, CecileBazart, Lucas ;Unger, Rrich ;Kirchler (2016), dans une typologie des contribuables travailleurs indépendants basées sur les attitudes motivationnelles, ils ont parlé d'une enquête effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 471 travailleurs à partir de leurs attitudes motivationnelles devant l'impôt. Quatre groupes (clusters) ont été mis en place par une analyse en regroupement hiérarchique. Les contribuables « Solidaires » perçoivent le système fiscal comme juste et paient volontiers leurs impôts, contrairement aux contribuables « non-solidaires » qui ont, eux un sentiment d'injustice en matière fiscale. Les contribuables « Critique », qui ont également le sentiment d'être traités injustement, ont un niveau de résistance fort, mais ne réagissent pas forcément en fraudant leurs impôts. Enfin, les contribuables « stratégiques » ont le sentiment d'être traités d'une manière juste mais fraudent lorsqu'ils le peuvent. Au final, il apparait donc que les attitudes positives ou respectivement négatives par rapport aux impôts ne conduisent pas forcément à l'honnêteté fiscale ou respectivement à la fraude fiscale. Les comportements coopératifs ou non-coopératifs résultent donc d'une combinaison plus complexe. Ces auteurs ont illuminés nos sens comme suit : Nous avons misé sur l'échantillonnage qualitatif à choix raisonné de 25 Etudiants de d'une université de la place, qui seront les futurs cadres de demain, comprenez que l'attitude motivationnelle face à la parafiscalité liée au service Ram n'est pas à négliger. L'instauration de cette façon de ponctionner devrait revêtir un climat relationnel intense pour éviter l'évasion, la fraude qui se dessine au sein de la population...Fifonsi A Gbeasor-komlanvi, Andoche Chokpon, Wendpouréida C Zida-Compaoré (2020), dans Acceptabilité de l'utilisation de la téléphonie mobile dans la prise en charge du VIH au Togo. Les auteurs ci-dessus, ont étalés leurs savane de la manière ci-après : Les PVVIH sont favorables à intégrer la technologie mobile dans la gestion des soins. La m-santé pourrait constituer une opportunité pour améliorer la prise en charge de l'infection à VIH au Togo. Nous pensons que la RDC devrait s'inspirer

de ses pistes de solutions et à travers le téléphone mobile, se soucier du bien-être de la population en gardant un œil sur les besoins liés au cambriolage qui bat son plein ; qui sont prioritaires. Imaginez que la part que l'Etat récupère lors de l'achat des unités arrive à être affectée dans la lutte contre les personnes qui détruisent les maisons des citoyens congolais... Au regard de cela, nous supposons que l'acceptabilité du Ram serait positive dans l'esprit de l'assujetti...

PROBLEMATIQUE :

Pourrions-nous parler de l'équité dans le service RAM à Lubumbashi ?

HYPOTHESE

Nous osons croire que oui, dans le sens où il y'aurait un équilibre visible, transparente entre la proportionnalité du service rendu aux assujettis et l'affectation de leurs ressources dans un premier point et deuxièmement, si dans les préalables de l'instauration de ce prélèvement, le législateur arrivait à persuader efficacement, en stimulant positivement la présomption de bonne foi sur laquelle notre système fiscal repose. Ce serait dans le but de démontrer, d'inculquer la nécessité du RAM, d'éviter les préjugés ; les mécontentements ; la fraude et l'évasion.

METODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour l'élaboration de ce travail, nous avons emprunté l'approche qualitative qui dit :La recherche qualitative s'efforce d'analyser les acteurs ou agents comme ils agissent. Elle s'appuie sur leurs actions et interactions (le comment de l'action) parfois en faisant des erreurs. Comme démarche non numérique en matière de collecte et d'analyse des données, elle vise au jour des significations et des récurrences sous-jacentes. Cette démarche est particulièrement utilisée en recherche exploratoire (étude sur terrain par exemple) et comporte peu de quantification car elle fournit des données de contenu. Elle met l'accent sur des descriptions détaillées des actions, des affirmations et des modes de vie des individus, ce qui englobe généralement leurs biens, leurs objets culturels et leurs milieux de vie. Cette approche s'appuie fréquemment sur des études de cas ou l'examen de situations inusitées ou « marginales » afin de mieux mettre en lumière les cas généraux ou « normaux ». Elle fait recours à des techniques de recherche qualitatives pour étudier des faits particuliers (études de cas, observation, entretiens semi-structurés ou non-structurés, et c.).Le chercheur part d'une situation concrète comportant un phénomène particulier qu'il ambitionne de comprendre et non de démontrer, de prouver ou de contrôler. Il veut donner sens au phénomène à travers ou au-delà de l'observation, de la description de l'interprétation et de l'appréciation du contexte et du phénomène tel qu'il se présente. (Sem ; P.et Cornet ; A. (2017).Et dans le traitement des données nous avons utilisé l'analyse de contenu Pour Miles et Huberman, (2010) l'analyse de contenu est une méthode de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter ».

C'est, en fait, une étude de texte qui se veut objective, systématique et quantitative.

- Objective : Tous les analystes poursuivant les mêmes objectifs de recherche devraient aboutir aux mêmes résultats en analysant les mêmes textes.
- Systématique : Tout le contenu doit être analysé, ordonné et intégré. Toutes les possibilités significatives par rapport aux objectifs du chercheur doivent être recensées, répertoriées

etexplorés, ou du moins il s'agira d'omettre le moins possible d'unités de signification pertinentes.

- Quantitative : On peut dénombrer les éléments significatifs, effectuer des calculs, des comparaisons statistiques, des pondérations, des corrélations, de fréquences, des moyennes...

Cette phase est adaptée au logiciel Tropes.

L'approche qualitative nous a permis de cerner, d'analyser le comportement de 25 acteurs afin de comprendre ce que, ces derniers perçoivent dans le service Ram. Cette méthodologie a été soutenue par les techniques ci-après : Techniques d'interview, Technique documentaire, Techniques du questionnaire que nous avons soumis à tous les sujets enquêtés.

RESULTAT D'ETUDE

PRESENTATION DES DONNEES QUALITATIVES

TABLEAU: Retranscription des données qualitatives

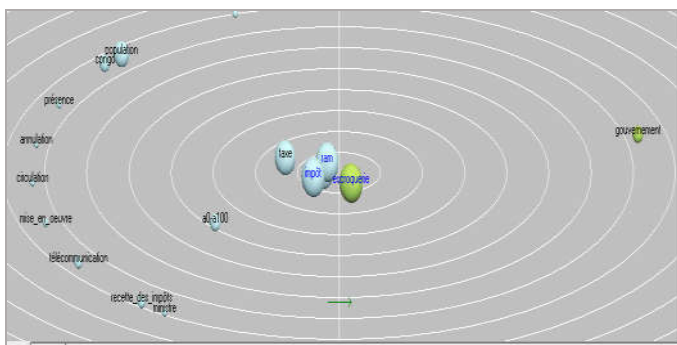
SUJETS EN QUETES	OBSERVATIONS
AS1	RAM : c'est une taxe instauré par l'Etat pour les prélèvements des appareils mobile dans les systèmes de faire l'enregistrement des téléphones en RDC ou pour l'identification de chaque téléphone, cette taxe permet à l'Etat des payer les enseignants de la RDC...
AS2	Le prélèvement de la taxe dite au régime de l'appareil mobile : Le service RAM est légal mais cela, devrait se faire à 50% de chaque recharge au lieu de 100% de la recharge et par rapport à tout ça, je trouve qu'elle n'est pas vraiment primordiale.
AS3	Ces prélèvements liés au service RAM sont mal placé dans un pays comme le nôtre, car le RAM est un service mais pas une taxe. La façon dont ce service passe en taxe incontournable occasionne que la population puisse dire que c'est un vol. Dès son premier prélèvement, il fallait parler à la population des avantages...
AS4	Le service de la télécommunication a instauré dernièrement la taxe sur l'usage de la matière. Personnellement, je pense que cette taxe permettra à l'autorité de protéger la RDC.
AS5	La mise en place du service RAM, en soi c'est une bonne initiative compte tenu des explications des autorités ayant la charge de la technologie et communication mais un problème se pose au niveau de la contestation. C'est-à-dire l'affectation de ce dernier et l'appréhension de la perception de cette imposition dans le chef de la population, chose qui crée des troubles et multiples revendications existant déjà sur la charge des besoins sociaux-économique de la population pourtant, la meilleure chose qui était à faire serait par exemple commencer avec des matinées fiscales dans l'unique but d'informer la population de l'existence de cette imposition mais aussi de revoir la procédure de perception. Nous pouvons oser dire que ce dernier, constitue un impôt indirect par conséquent, ça ne devrait pas faire mal à la population mais malheureusement, ce n'est pas le cas d'où la population cherche maintenant des moyens pour échapper à ce payement, entre autre :
AS6	Achat des minutes ; Achat forfait SMS, tout cela pour contourner la loi car la matière imposable ici, c'est les unités d'où l'évasion fiscale constatée ...
AS7	Les services RAM est une façon de nous voler, il bénéficie d'au moins 3 dollars par mois, entant qu'étudiant, nous demandons à la société de télécommunication de pouvoir revoir leur manière où façon de prélever l'impôt indirect.
AS8	Parlant du prélèvement lié au service RAM tout d'abord l'Etat devrait mettre en garde la population pour qu'il n'y ait pas de lamentations contre celui-ci, tout comme cette dernière paie certains impôts indirects, c'est de cette manière que RAM devrait être prélevé sans que la population ne sente ce secousse, Tout devrait être normale. En fait, pour le prélèvement de RAM au Congo, c'est purement de l'arnaque car la connexion ne pourra jamais être gratuite.
AS9	Personnellement, nous pensons que ce service de RAM est pareil à une taxe mais il n'y a pas de contrepartie...
AS10	En ce qui concerne le prélèvement RAM, l'Etat ponctionne sur le patrimoine des citoyens, histoire d'enrichir la caisse du Trésor public. Mais ce prélèvement est un peu flou dans la mesure où il semble être illégal et l'Etat congolais doit être en mesure d'expliquer à la population. Puis que RAM signifie Registre des Appareils mobiles. Nous sommes censés savoir le pourquoi de la présence du RAM et où va cet argent ?
AS11	Le service RAM est un prélèvement des impôts et taxes à travers les appareils mobiles, ce n'est pas une mauvaise idée, mais la procédure ne se fait pas bien dans notre pays. Selon moi, les prélèvements liés au service RAM sont obligatoires dans le compte des utilisateurs de téléphones mobiles parce que, ça assure la sécurité des téléphones mobiles ainsi que les informations...
AS12	Le gouvernement central doit sincèrement supprimer ce prélèvement lié au service RAM, car ce prélèvement ne contribue ni au budget, ni à notre joie. Je recommande au gouvernement de s'impliquer et prendre ses responsabilités afin d'apporter une bonne solution pour que la nation puisse bien respirer...
AS13	Selon ma perception, la taxe RAM c'est pure escroquerie du gouvernement vis-à-vis de son peuple. La taxe RAM est illégale du point de vue juridique, car elle ne remplit pas les différents critères de la législation congolaise, sur le plan social cette taxe n'a pas droit d'être et même sur le plan économique, la population souffre le ministre doit supprimer cette taxe...
AS14	Le Ram est une situation qui est à la base de la grogne sociale, depuis plusieurs jours à travers le pays. Le prélèvement du RAM du

registre d'appareil mobil, lancé en 2020 par l'autorité de régulation de poste et télécommunication (ARPTC) pour lutter contre la circulation des contre faits envers les congolais.

Le prélèvement lié au service RAM vient de mettre un grand désordre dans le pays, parce que nous venons des familles différentes, c'est ne pas tout le monde qui possède des moyens pour payer les unités.

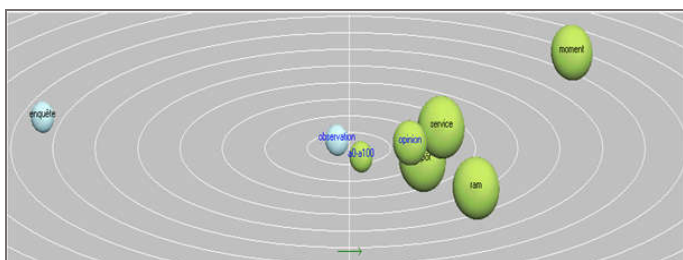
TRATEMENT ET PRESENTATION DES RESULTATS DES DONNEES

FIGURE: GRAPHE AIRES AVEC L'ESCROQUERIE COMME ETANT POINT CENTRAL



Interprétation : Nous vous présentons la façade où le Registre des Appareils Mobiles(leRAM) prend la connotation de l'Escroquerie à un point culminant dans les sujets enquêtés.Sur le graphe ci haut : Chaque référence est représentée par une sphère dont la surface est proportionnelle au nombre de mots qu'elle contient.La distance entre la classe centrale et les autres références est proportionnelle au nombre de relation qui les lient, autrement dit, lorsque deux références sont proches elles ont beaucoup de relations en commun et ce type de graphe permet d'analyser l'environnement d'une référence ou d'une catégorie. Ils sont orientés.Les références affichées à gauche de la classe centrale sont des prédécesseurs, celles qui sont affichées à droite sont ses successeurs...

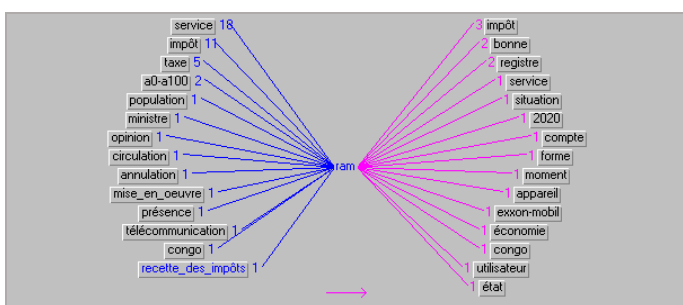
Style graphe Aires : OBSERVATION CLASSE CENTRALE



Interprétation : comprenez que dans la perception des sujets enquêtés, le prélèvement lié au service ram est un impôt mais, c'est ne pas encore le moment de l'appliquer en RDC.Les mots adoptés par les sujets enquêtés, ressortent une injustice attribuée au gouvernement congolais.

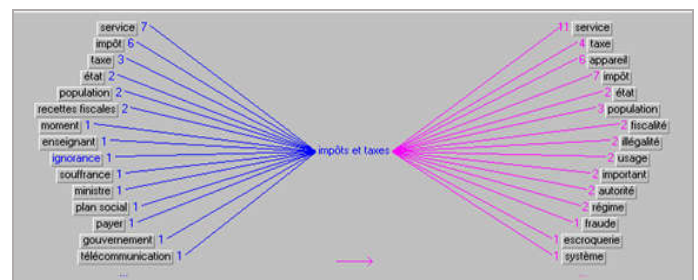
Nous optons sur le style relation que vous retrouverez ci-dessous :

Figure style étoilé avec le RAM comme étant classe centrale



INTERPRETATION : Le graphe en étoile affiche les relations entre référence, ou entre catégorie de mots et de référence. Les nombres qui apparaissent sur le graphe indiquent la quantité de relations (fréquence de concurrence), existant entre les références.Ce type de graphe permet d'analyser l'environnement d'une référence ou d'une catégorie. Ils sont orientés. Les références affichée à gauche de la classe centrale sont ses prédécesseurs, celle qui sont affichées à sa droite sont ses successeurs.A première vue, les sujets enquêtés donnent plus d'importance à l'appellation service ram, face à une proportion des mots désignant l'impôt, contre une portion des termes qui donnent de l'importance à la taxe et pourtant, le ram n'est pas un impôt.Et entant que taxe indirecte, le ram devrait être moins douloureux...Les sujets enquêtés ont insisté sur les rubriques affichés à gauche du problème central et par ordre d'importance. La deuxième phase représente les successeurs par ordre d'importance quantitative, observez la rubrique qui vient en deuxième position et comprenez qu'il Ya une partie des mots qui attestent que l'idée n'est pas mauvaise mais la procédure est biaisée...

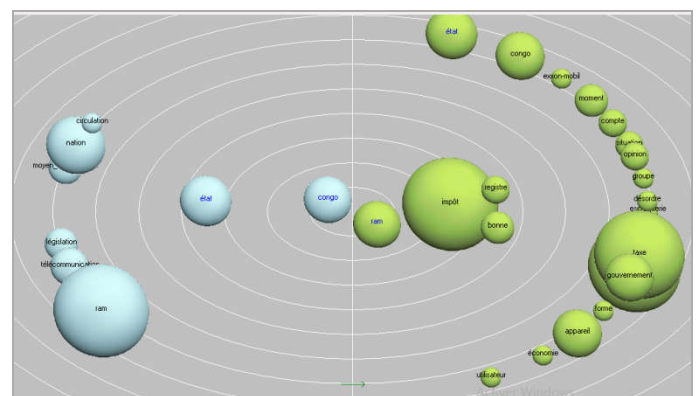
FIGURE : RELATION ENTRE REFFERENCE



INTERPRETATION

Dans le psychique des sujets enquêtés l'analyse tropes nous démontre ce qui suit : Les sujets enquêtés supposent que le Registre des Appareils Mobiles(le RAM) est un service lié aux impôts et les taxes.Cette façon de réfléchir, sous-entend une ignorance détectée au préalable dans la population, le plan social de cette dernière, fait partir des éléments qui influenceraient l'aspect lié à l'illégalité, la fraude qui sont présentées du cotés droit de la classe centrale.Plusieurs termes vont à l'encontre de notre système fiscal déclaratif et auto liquidatif...La procédure instaurer pour le Registre des Appareils Mobiles en RDC, se traduit par une absence d'équité.

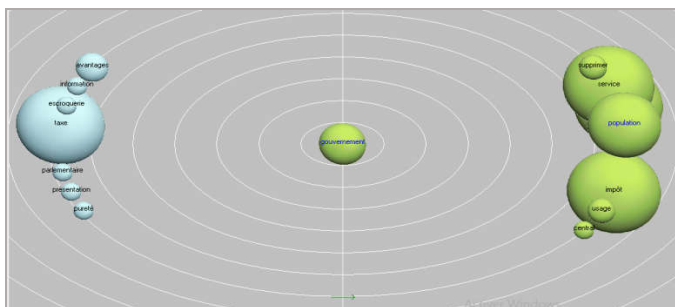
FIGURE : GRAPHE AIRES AVEC LE RAM COMME ETANT UNIVERS DE REFERENCE CENTRAL



INTERPRETATION : Sachez que plus la sphère est grande, plus le terme a été cité dans le texte avec insistance et deuxièmement, les sphères qui sont rapprochés détiennent une forte relation. Les globes qui apparaissent autours de la classe centrale ont des rapports à des degrés différents, ceux qui sont à gauche représente une forme des causes et celles à droite des conséquences.

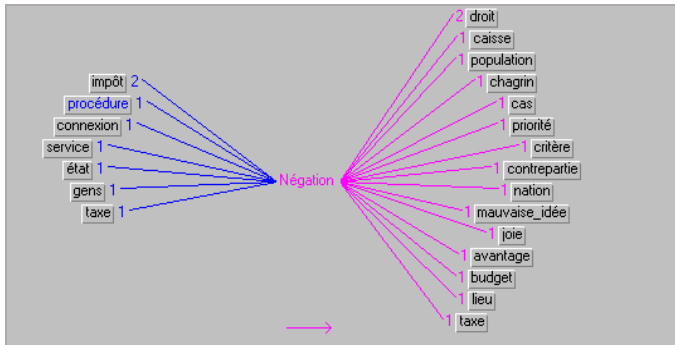
Allez comprendre que les moyens financiers de la nation et du peuple congolais occasionnent un avis qui discrédite le gouvernement, au point de penser que l'instauration du Registre des Appareils Mobiles (RAM) est un désordre, plus loin encore une forme d'escroquerie...

FIGURE GRAPHE AIRE : AVEC LE GOUVERNEMENT COMME ETANT LA CLASSE CENTRALE



INTERPRETATION : Sur cette illustration, chaque référence est présentée par un globe dont la superficie est proportionnelle au nombre des termes qu'elles regorgent. L'intervalle entre le point central et les autres est équivalent au nombre de relations qui les lient : cela veut juste dire que : Au moment où deux Références sont cotes à côtes, où proches elles ont beaucoup de relations en commun, (première phase, escroquerie et taxe...Deuxième phase, la population prône la suppression du service...). Et lorsque qu'elles sont éloignées elles n'ont que peu de relation en commun....Observez la distance qui a entre le gouvernement et la population....

FIGURE : MODALISATION D'INTENSITE ET DE NEGATION



Interprétation : Question de dramatiser le discours observez la modélisation d'intensité et de négation sur la figure ci-dessus. L'affichage des relations ne laisse pas beaucoup de place au hasard, il est assez peu probable que deux références se retrouvent plusieurs fois, dans le même ordre, à l'intérieur d'un même texte. Dans ce cas, cela signifie que les deux références sont fortement liées, cela montre les opinions, les notions sur lesquelles l'auteur du texte à insister...ici, comprenez que la procédure instaurée par nos dirigeants prend un dessin négatif dans le psychisme des assujettis...

DISCUSSION

Herber;Schwarzenberger, Stephan ; Muenhlbacher, CecileBazart, Lucas; Unger, Rrich;Kirchler(2016), dans une typologie des contribuables travailleurs indépendants basées sur les attitudes motivationnelles, ils ont parlé d'une enquête effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 471 travailleurs à partir de leurs attitudes motivationnelles devant l'impôt. Quatre groupes (clusters) ont été mis en place par une analyse en regroupement hiérarchique. Les contribuables « Solidaires » perçoivent le système fiscal comme juste et paient volontiers leurs impôts, contrairement aux

contribuables « non-solidaires » qui ont, eux un sentiment d'injustice en matière fiscale. Les contribuables « Critique », qui ont également le sentiment d'être traités injustement, ont un niveau de résistance fort, mais ne réagissent pas forcément en fraudant leurs impôts. Enfin, les contribuables « stratégiques » ont le sentiment d'être traités d'une manière juste mais fraudent lorsqu'ils le peuvent. Au final, il apparait donc que les attitudes positives ou respectivement négatives par rapport aux impôts ne conduisent pas forcément à l'honnêteté fiscale ou respectivement à la fraude fiscale. Les comportements coopératifs ou non-coopératifs résultent donc d'une combinaison plus complexe.Ces auteurs ont illuminés nos sens comme suit : Nous avons misé sur l'échantillonnage qualitatif à choix raisonné de 25 Etudiants de d'une université de la place, qui seront les futurs cadres de demain, comprenez que l'attitude motivationnelle face à la parafiscalité liée au service Ram, n'est pas à négliger, garder aussi à l'esprit que l'ignorance, le niveau de vie peu élevé des redevables ne pourraient favoriser la pédagogie fiscale en RDC. L'instauration de cette façon de ponctionner devrait revêtir un climat relationnel intense pour éviter l'évasion, la fraude qui se dessine au sein de la population...

Nous clôturons ce stade en disant qu'il a cohérence entre nos résultats et ceux des auteurs ci-dessus. Et la perception des assujettis est trop importante dans l'instauration de ce prélèvement, communément appelé Taxe Ram. Sachiez qu'il Ya même un groupe des gens qui ont intentionnellement, développée une façon de contourner l'Etat pour ne pas s'acquitter de la dette...En lieu et place de payer les unités qui déclenche le paiement, les assujettis préfèrent se procurer des minutes, des messages...Pour échapper à l'honorable devoir d'alimenter la caisse du trésor public.

RECOMMANDATION :

Le législateur congolais doit avoir des conseillers qui sont professeurs dans le domaine fiscal et parafiscal;Le respect de la loi qui dit que notre système fiscal est déclaratif et auto liquidatif doit être de rigueur à tous les niveaux;avant d'instaurer un aspect qui diminue les ressources des assujettis, le gouvernement doit organiser des soirées fiscales, des journées fiscales pour inculquer la pédagogie fiscale dans l'esprit des contribuables dans le souci de créer un climat de transparence...Les gestionnaires de notre pays doivent stimuler un sentiment de confiance, d'équité entre les redevables et l'affectation de leurs ressources.Il faut à tout prix passer à l'identification effective de toute la population possédant un appareil téléphonique afin de connaitre les fonctionnalités, pour éviter la double imposition.Apprendre à la population avec persuasion la nécessité des pénalités qui pourrait conduire même à une incarcération.Ce projet, pourrait être étalé sur une durée de cinq ans par exemple et finir par le mettre en pratique. Vu le niveau du plan social des assujettis, la suppression du Registre des Appareils Mobiles en RDC est trop important...

CONCLUSION

Nous voici au terme de cet écrit, qui a eu à tableur sur : Perception des assujettis et l'équité du Ram à Lubumbashi.Nous sommes partis de l'observation selon laquelle, le service Ram crée des tumultes dans le langage des assujettis résidant sur le sol congolais. Et cela, nous a donné l'opportunité de poser la question de départ qui se présente comme suit : Le service RAM appartient-il à la fiscalité où à la parafiscalité ? Nous avons présenté une revue de littérature regroupant les ainés scientifiques qui nous ont aidés à avoir notre particularité.Le sous-bassement de ce travail a était construit sur la problématique ci-après: Pourrions-nous parler de l'équité dans le service RAM à Lubumbashi ? Cette question de recherche nous a permis de répondre provisoirement, en disant que nous osons croire

que oui, dans le sens où il y'aurait un équilibre visible, transparente entre la proportionnalité du service rendu aux assujettis et l'affectation de leurs ressources dans un premier point et deuxièmement, si dans les préalables de l'instauration de ce prélèvement, le législateur arrivait à persuader efficacement, en stimulant positivement la présomption de bonne foi sur laquelle notre système fiscal repose. C'est serait dans le but de démontrer, d'inculquer la nécessité du RAM, d'éviter les préjugés ; les mécontentements ; la fraude et l'évasion. Mais, nous rejetons cette réponse parce que les sujets enquêtés ne trouvent pas de justice, d'équité dans ce prélèvement...Le fondement de cet écrit, a été élaboré par l'approche qualitative, l'analyse de contenu, le logiciel Tropes et ces méthodes, sont soutenues sur par les techniques ci-après : Techniques de questionnaire, technique d'observation, technique d'interview, technique d'échantillonnage qualitatif à choix raisonné.

Limites

Nous n'avons pas une vue qui inclut tous les éléments possibles des pistes des solutions, où qui traite totalement ce sujet.Nous ouvrons une petite brèche aux futurs chercheurs d'approfondir cette recherche par leurs capacités intellectuelles.Dans le monde scientifique, cette documentation n'a pas épuisé les variables explicatives que renferme cette réflexion, d'autres chercheurs peuvent exploiter des dimensions plus extrêmes, significatives cadrant avec les attitudes des sujets enquêtés face au service Ram... Gardons l'esprit que le débat reste ouvert...

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaud Reygrobellet, (2001), Vertus de la transparence.
www.cairn.info à 19h 16
- Fifonsi A Gbeasor-komlanvi, Andoche Chokpon, Wendpouréida C Zida-Compaore (2020), dans Acceptabilité de l'utilisation de la téléphonie mobile dans la prise en charge du VIH au Togo
Scolar google.com et CAIRN INFO

- Herber; Schwarzenberger, Stephan; Muenhlbacher, Cecile Bazart, Lucas; Unger,
- Marc La coursière, Ivan T chotourian (2019), dans les cahiers de droit, Métamorphose technologique et institutions financières
www.erudit.org à 19h 31
- Miles et Huberman, (2010) l'analyse de contenu est une (méthode de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter ». cité par sem :P et Cornet; A.(2017), dans Méthode de recherche en Science Economique et de Gestion.
- Pierre Fernoux, (2010), Gestion fiscal du patrimoine, 15ème Edition 2010.
- Rich;Kirchler(2016), typologie des contribuables travailleurs indépendants basées sur les attitudes motivationnelles.
- Sem; P et Cornet;A.(2017), Méthode de recherche en Sciences Economiques et de Gestion, ed Presses Universitaires de Lubumbashi.

Webographie

- www.Cairn info.fr
www.Google Scholar.com
www.erudit.org
www.google.fr
WWW.ram.cd
